



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

Besançon, le 27 juillet 2016

Direction Départementale des Territoires
Service eau, risques, nature, forêt
Unité forêt, faune sauvage, chasse et
pêche

Note de Présentation

Affaire suivie par : JR/BL

Objet : Projet de cahier des charges, fixant
les clauses et conditions générales de la
location du droit de pêche sur le domaine
public de l'État. Département du Doubs

L'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 a approuvé le nouveau modèle de cahier des charges, fixant les clauses et conditions générales de la location du droit de pêche sur le domaine public de l'État.

Le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 dans le département du Doubs a été approuvé le 23 juin 2016.

Le décret n°2016-417 en date du 7 avril 2016 (publié au Journal officiel du 9 avril 2016) modifiant diverses dispositions du code de l'environnement en matière de pêche en eau douce contient des dispositions qui appellent des modifications du modèle de cahier des charges annexé à l'arrêté du 11 décembre 2015

L'arrête du 6 juillet 2016 a modifié les dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2015 fixant le modèle de cahier des charges de location du droit de pêche de l'État pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Ces modifications nécessitent une réécriture du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 dans le département du Doubs.

Le document soumis à la consultation du public intègre les modifications induites par les textes de portée nationale. Par ailleurs il corrige une erreur d'écriture concernant la numérotation des lots 112 à 117.

Le responsable de l'Unité Forêt Faune Sauvage
Chasse et Pêche

Bernard LIANZON